

~~Copie du P. G. G. 1950~~

Question C 3

~~No 7 de l'ordre du jour~~

- Création d'un théâtre populaire
- au Rwanda suite au succès remporté
- auprès de l'indigène par les festivités
- du 15 août 1950. - Demande de
- crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Un membre

~~Monsieur Dabrot~~ rappelle

l'énorme succès remporté en 1950
auprès des foules indigènes par le théâ.
les représentations historiques d'
~~the seigneurie~~ ^{de} Dabrot et Étabel,
qui à l'époque, l'opinion était en
général favorable à la création d'
un théâtre permanent en plein
air. Le représentant demande si des cré-
dits peuvent être prévus.
Un membre ayant demandé
l'emplacement éventuel de ce théâtre
~~Monsieur Dabrot~~ ^{ou} répond que rien
n'a été ^{précisé} ~~précisé~~ à ce sujet.

~~Monsieur le Chef de Service~~
~~du~~

~~des A. I. M. O.~~ fait remarquer que
le Plan Décennal prévoit des cré-
dits ^{importants} pour la création de deux grands
théâtres mobiles (ou ambulants)
~~et~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~type~~. Dès lors, la construc-
tion d'un théâtre fixe ~~peut-elle~~
encore se justifier?

Ruhengeri



131

~~Rapporteur~~ Le Président demande
si, ~~effectivement, et~~, dans ces con-
ditions, il convient de maintenir.
sur la question à l'ordre du
jour, et ajoute qu'elle pourrait
sans doute être revue lors de
l'examen du budget.

~~Monsieur Albrecht~~, de même
~~que~~ les autres membres, ayant
marqué leur accord, la motion
suivante est adoptée à l'unani-
mité :

- .. Les ~~autres~~ requérants reti-
- .. vent leur demande en tant
- .. que question indépendante
- .. et reprendront celle-ci à
- .. l'occasion de la discussion
- .. du budget,

Assemblée C. 27. 4. 1956

Le Rapporteur

Kwami du Rwanda

si/ Mutara Rudakigwa.

